

## RAPPORT SUR L'ECART DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Conformément à ses obligations légales, la succursale de VISA Europe Ltd. en France établit et communique depuis 2019 avant le 1er mars de chaque année le score de l'index d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

L'indice d'égalité professionnelle correspond à une mesure gouvernementale entrée en vigueur en 2019. Cet index, dont la note globale peut atteindre 100 points, vise à comparer la situation des femmes à celle des hommes dans l'entreprise selon 4 ou 5 indicateurs, en fonction de l'effectif de l'entreprise. Compte tenu de nos effectifs, notre évaluation ne porte que sur 4 indicateurs.

Notre score, obtenu selon ces 4 indicateurs, est détaillé ci-dessous :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents : **34/40 points** ;
- L'écart entre le taux d'augmentations ayant bénéficié aux femmes et celui ayant bénéficié aux hommes : **35/35 points** ;
- L'augmentation de salaire à la suite d'un congé maternité : **15/15 points** ;
- La parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations: **5/10 points**.

Pour la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023, nous avons obtenu une note globale de **89/100**.

En tant qu'entreprise, nous continuons à nous efforcer d'évoluer et d'améliorer nos politiques, ce qui, au fil du temps, entraînera une amélioration continue de notre score et nous aidera à répondre aux besoins de nos clients.